

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 25 juillet 2022 à 15h45, au 1255 chemin des Lacs à Mont-Blanc.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur Monsieur André Brisson, représentant de Mont-Blanc Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier Madame Dominique Forget, représentante de Val-David Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

SONT ABSENTS:

Monsieur Jacques Hébert, représentant de Val-des-Lacs Madame Monique Allaire, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

monorous randro ingrity, representant a ivi y

EST AUSSI PRÉSENT :

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par la résolution 05-04-2011.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance spéciale est ouverte à 15h45.

RÉSOLUTION 765-07-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- Signature d'une entente avec la ville de Sainte-Agathe-des-Monts relativement à la fourniture de service d'un employé pour la collecte des matières résiduelles.
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 766-07-2022

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DE SERVICE D'UN EMPLOYÉ POUR LA COLLECTE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts une entente relative à la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'étant donné le contexte de pénurie de main-d'œuvre, la RITL est en manque de personnel actuellement pour effectuer la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est disposée à fournir les services d'un chauffeur pour effectuer temporairement la collecte des matières résiduelles sur son territoire.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la ville de Sainte-Agathe-des-Monts relativement à la fourniture de service d'un employé pour la collecte des matières résiduelles et au transport des matières résiduelles dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 767-07-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Bazinet de lever la présente séance à 15h50.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Steve Perreault Président

Gilles Bélanger Secrétaire-trésorier